

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 039-243900420-20251215-137_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation
10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 15 décembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Attribution Marché révision générale PLUi
N°137/2025**

Présents

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Truchot.

Excusés MM. Théry, Vuillet.

Absents

Vu la délibération du 2 mai 2017, par laquelle le Conseil communautaire approuvait le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val d'Amour,

Vu les délibérations d'approbation des deux révisions allégées du PLUi valant SCoT du Val d'Amour du 22 juillet 2020 et du 27 septembre 2021,

Vu la délibération n°110/2022 du 04 juillet 2022, portant prescription de la révision du PLUi valant SCoT du Val d'Amour,

Vu la délibération n°98/2025 du 7 juillet 2025, par laquelle le Conseil communautaire a décidé de modifier la délibération du 04 juillet 2022 et prescrit une révision générale du PLUi du Val d'Amour,

Vu la délibération du 15 juillet 2020 déléguant au Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour de passer les marchés inférieurs aux seuils de procédure formalisée,

Considérant la publication d'un appel d'offre le 10 juillet 2025 pour retenir un cabinet d'études pour accompagner la Communauté de communes du Val d'Amour dans la révision de son PLUi,

Considérant l'avis de la commission MAPA de la Communauté de communes du Val d'Amour réunie le 15 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 039-243900420-20251215-137_2025-DE



Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir le groupement CITADIA/Ubiquiste pour un montant de 176 885€ HT,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

